Schweizerischer Verband für Pferdesport
Fédération Suisse des Sports Equestres
Federazione Svizzera Sport Equestri
Swiss Equestrian Federation

Papiermühlestrasse 40 H
P.O. Box 726
CH-3000 Bern 22
Tel. +41 (0)31 335 43 43
Fax +41 (0)31 335 43 58
info@fnch.ch, www.fnch.ch

Discipline Saut

Règlement du Championnat Suisse Saut Elite

1 Droit de participation

Chaque cavalier/ère et chaque cheval ne peuvent participer qu'à un seul Championnat Suisse de Saut.

Les participants au Championnat doivent être de nationalité suisse ou détenir la nationalité du Liechtenstein et ils ne sont pas autorisés de prendre le départ pour un autre pays au niveau international.

Les cavaliers et les cavalières juniors et jeunes cavaliers ne peuvent participer qu'avec l'autorisation du Chef Elite Saut et s'ils remplissent les conditions de qualification.

1.1 Épreuves qualificatives

Entre les Championnats Suisses qui se déroulent annuellement, des épreuves de catégorie N150/155 sont organisées sur diverses places et désignées comme épreuves qualificatives. La discipline saut désigne en temps utile les lieux de déroulement de ces épreuves.

Le choix des places qualificatives se fait sur la base de critères tels que les obstacles, la construction du parcours, la place de concours, la place d'entraînement, la date, la situation géographique, l'expérience du comité d'organisation et l'avis des actifs.

L'épreuve qualificative doit pouvoir être montée par les participants en tant qu'épreuve seule. Les avant programmes sont à formuler comme suit:

a) N150/155 barème A au chrono + 1 barrage barème A au chrono ***ou*** N150/155 barème A au chrono + Winning Round (les points de pénalité du parcours initial sont pris en compte; départs dans l'ordre inverse des résultats du parcours initial)

b) Restrictions: 2 chevaux au maximum par cavalier/ère. S'il y a plus de 70 engagements, soit le deuxième cheval est exclu selon les priorités 1 à 3 ci-après, soit l'épreuve se déroule en deux séries distinctes mais sur le même parcours. 30% sont classés dans deux classements distincts. Condition : mêmes conditions de terrain pour tous les participant(e)s (Responsable : chef constructeur avec le président du jury).

   1. Cavaliers/ères qui ne sont pas membres d'un cadre
   2. Membres des cadres Juniors/Jeunes Cavaliers
   3. Membres du Cadre Elite

   Entre ces groupes, les chevaux sont exclus en fonction du nombre de classements N140/145/150/155 des cavaliers/cavalières durant l'année en cours et l'année précédente (selon liste publiée sur le site Internet de la FSSE, www.fnch.ch).

Sont considérés comme classements N140/145/150/155 les résultats obtenus lors des manifestations suivantes:

Nationales en Suisse

Dans les 30 % des partants lors d'épreuves de catégories N140/145 et N150/155.

Nationales à l'étranger

Dans les 30 % des partants aux épreuves dès 140 cm au parcours initial selon propositions officielles. Les résultats avec toutes les données (y compris numéros de passeport et de licence) ainsi que les propositions doivent être transmis par les participants dans les 10 jours après le concours au Secrétariat FSSE pour enregistrement. Le Secrétariat FSSE n'est pas responsable de l'enregistrement des résultats qui n'ont pas été transmis en bonne et due forme.

Internationales
Classements lors:
– des Jeux Olympiques
– des Championnats du Monde Elite
– des Championnats d'Europe catégorie Elite, Jeunes Cavaliers et Juniors
– finales de la Coupe des Nations
– finales de la Coupe du Monde
– de CSIO, CSIO-W, CSIO-J et CSIO-Y
– CSI-W
– CSI3*, CSI4* et CSI5*
– CSI-Y et CSI-J (épreuves dès 140 cm au parcours initial)
– Championnat d'Europe Young Horses & Étalons (épreuves dès 140 cm au parcours initial)

1.2 Conditions de participation

Sont habilités à participer au Championnat Suisse:

- Les membres du cadre Elite de l'année passée et de cette année devront se qualifier pour le Championnat Suisse depuis le Championnat Suisse de l'an dernier. Soit un classement dans les premiers 30% d'une épreuve qualificative en vertu de l'article 1.1 ou à l'occasion d'une participation à une Coupe des Nations ou d'un classement officiel dans une épreuve individuelle d'un grand tour (sans Puissance et Six-Barres) lors d'un CSIO.
- Le champion / la championne suisse en titre
- Celui qui a obtenu depuis le Championnat Suisse de l'année précédent deux classements parmi les 30% lors d'une épreuve qualificative selon point 1.1. Si des cavaliers étrangers disposant d'une licence annuelle ou temporaire (exception : nationalité du Liechtenstein) et/ou des Juniors/Jeunes Cavaliers avec licence R disposant d'une autorisation spéciale du Chef Juniors/Jeunes Cavaliers se trouvent parmi ces 30%, un nombre correspondant de cavaliers suisses est décalé et est considéré comme classé (uniquement en rapport avec la qualification pour le Championnat Suisse).
- Celui qui a obtenu depuis le Championnat Suisse de l'année précédent un classement parmi les 30% lors d'une épreuve de championnat selon point 1.1 et lors d'un CSIO une participation dans le prix des nations ou un classement officiel dans une épreuve individuelle du grand tour (sans puissance et six-barres) lors d'un CSIO.
- Les cavaliers/ières suisses établis à l'étranger peuvent se qualifier pour le Championnat Suisse Elite avec des classements officielles dans les grands tours dès les CSI3*.

Pour la qualification au Championnat Suisse, comptent toutes les épreuves qualificatives jusqu'au délai d'inscription au dit Championnat Suisse (les exceptions doivent être publiées dans les propositions du Championnat Suisse concerné). Les épreuves de qualification qui se déroulent entre le délai d'inscription et la tenue du Championnat Suisse, comptent déjà pour la qualification au Championnat Suisse de l'année suivante.

2 Engagements

Les participants au Championnat Suisse doivent s'annoncer à son organisateur jusqu'à la clôture des engagements au plus tard (les exceptions doivent être publiées dans les propositions du Championnat Suisse concerné). Les cavaliers/cavalières doivent confirmer à l'organisateur leur participation ou leur retrait au plus tard 24 heures avant la première épreuve.

L'engagement pour le Championnat Suisse se fait sans indiquer le cheval.

La finance d'engagement pour le Championnat Suisse correspond à trois épreuves de catégorie N150/155. Les cavaliers/cavalières qui ne sont pas qualifiés pour la troisième épreuve ont le droit de participer gratuitement à une épreuve d'encadrement.

La finance d'inscription doit être versée sur le compte de l'organisateur jusqu'au délai d'engagement (à l'exclusion des exceptions publiées dans les propositions du Championnat Suisse Elite).

3 Ecuries et contrôles d'identification

Les écuries doivent être conformes aux normes de la FEI et donc être séparées, clôturées et surveillées. Les chevaux qui participent à des épreuves complémentaires peuvent être logés dans les écuries du Championnat Suisse et sont soumis aux mêmes dispositions que les chevaux du Championnat Suisse.

Tous les chevaux participant au Championnat Suisse doivent obligatoirement loger dans les écuries officielles de la manifestation. Avant d'entrer dans les écuries, les chevaux doivent passer à un contrôle d'identité et un contrôle vétérinaire. Les chevaux doivent être présentés avec bride et passeport, mais sans guêtre ni bandage.

Les passeports restent chez l'organisateur jusqu'à la fin du Championnat Suisse et sont restitués après établissement du décompte final.

4 Mode

Le Championnat Suisse comporte trois épreuves s'échelonnant sur trois jours à raison d'une épreuve par jour. Le total des trois épreuves représente le résultat final du Championnat Suisse.

Les cavaliers qualifiés pour la finale peuvent choisir librement leur cheval. Le premier jour, les chevaux engagés peuvent participer, avant la première épreuve, à une autre épreuve (warm up).

L'ordre de départ pour la première épreuve est déterminé lors d'un tirage au sort ayant lieu assez tôt. Lors de ce tirage au sort, le président du jury et au moins un des cavaliers participant au Championnat Suisse doivent être présents. Les participants doivent annoncer au plus tard lors du tirage au sort quel est le cheval qui sera monté lors du Championnat Suisse.

Une des deux variantes ci-dessous doit être choisie pour le déroulement du Championnat:

Variante A
premier jour
Warm up
deuxième jour
première épreuve de qualification
troisième jour
deuxième épreuve de qualification
quatrième jour
épreuve finale

Variante B
premier jour
Warm up première épreuve de qualification
deuxième jour
deuxième épreuve de qualification ou jour de repos
troisième jour
jour de repos ou deuxième épreuve de qualification
Quatrième jour
épreuve finale

4.1 Warm up

L'organisateur organise un warm up au Championnat Suisse. Sont autorisés à prendre le départ de cette épreuve maximum 2 chevaux par participant(e) au Championnat Suisse Elite. Après le warm up, le cavalier/la cavalière doit choisir un de ses deux chevaux (au plus tard lors du tirage au sort de la première épreuve).

La tenue est libre. Prescrites sont les bottes d'équitation ou imitation de bottes d'équitation selon RS 2007, pt 7.7, ch. 1, litt. a), ainsi que la bombe à trois points de fixation.

Le warm up ne donne lieu ni à un classement, ni à une distribution de prix. La finance d'inscription est comprise dans celle au Championnat Suisse.

4.2 Première épreuve de qualification

La première épreuve correspond à un degré de difficulté de la catégorie N150 et est jugée selon le barème C sans barrage en cas d'égalité de temps sur la première place.

Le résultat obtenu par chaque concurrent sera converti en points en multipliant le résultat de chaque concurrent par un coefficient de 0.50. Le résultat doit être limité à deux décimales après la virgule. La deuxième décimale sera arrondie vers le haut dès 0.005 et vers le bas en dessous de 0.004.

Le concurrent ayant obtenu, après cette conversion, le moins de points recevra 0 pénalités. Pour les autres concurrents, on retranchera de leurs points de pénalités le nombre de points du gagnant.

Si un concurrent est éliminé ou a abandonné pour une raison quelconque, on lui comptera le nombre de points de pénalités du plus mauvais concurrent + 20 points. Si le concurrent obtient lui-même le plus mauvais résultat jusqu'au moment de son élimination ou de son abandon, il lui sera compté comme le plus mauvais résultat + 20 points. L'ajout de 20 points de pénalités ne sera effectué qu'après conversion des résultats en points de pénalités. C'est son résultat intermédiaire pour le Championnat Suisse.

Le classement de l'épreuve correspond également au classement intermédiaire du Championnat Suisse.

4.3 Deuxième épreuve de qualification

La deuxième épreuve correspond à un degré de difficulté de la catégorie N155 et est jugée selon le barème A au chrono.

Seuls les cavaliers et les chevaux ayant participé à la première épreuve peuvent y prendre part. L'ordre de départ correspond à l'ordre inverse du classement obtenu lors de la première épreuve.

Pour cette épreuve, un classement séparé est établi. Après cette deuxième épreuve, un classement intermédiaire du Championnat Suisse est obtenu par l'addition des points de pénalité de la première et de la deuxième épreuve.

4.4 Epreuve finale

La troisième épreuve correspond à un degré de difficulté jusqu'à 160 cm. Elle se dispute en 2 manches selon le barème A au chrono, deuxième manche réduite. Il faut intercaler une pause d'environ 30 minutes entre les deux manches. En cas d'égalité de points des trois premiers rangs, un unique barrage selon le barème A au chrono est organisé. Si deux barrages s'avéraient nécessaires, le barrage pour la troisième place doit avoir lieu avant celui pour le premier rang.

Peuvent participer les 10 paires les mieux classées selon le classement intermédiaire des deux premières épreuves ainsi que tous les cavaliers présentant une différence maximale de 8 points avec le 10ème cavalier classé.

L'ordre de départ de la première manche correspond à l'ordre inverse du classement intermédiaire après deux épreuves. Celui de la deuxième manche correspond à l'ordre inverse du classement intermédiaire après les deux premières épreuves et la première manche de la troisième épreuve. En cas d'égalité de points, l'ordre de départ de la première manche est déterminant.

Il n'est pas établi de classement de l'épreuve.

5 Parcours

Obstacles et dimensions

	Warm up	1ère épreuve de qualification	2ème épreuve de qualification	Épreuve finale		
				1ère manche	2ème manche	Barrage/ Medailles
Catégorie	N140	N150	N155	N160	N160	N160
Obstacle	6-8	10-14	10-14	12-14	9	5
Hauteur d'obstacle	135-140 cm	145-150 cm	145-155 cm	150-160 cm	150-160 cm	150-160 cm
Largeur d'obstacle	130-140 cm	150-180 cm	150-200 cm	150-220 cm	150-220 cm	150-220 cm
Rivière	surbarrée 320-350 cm	nue 360-380 cm	sans	nue 400-420 cm	sans	sans
Longueur parcours	60 secondes par cavalier	450-600 m	450-600 m	450-600 m	400-500 m	
Tempo (m / min.) après entente entre le jury et resp. CB	max. 60 secondes	temps autorisé 120 secontes	375 / 400	375 / 400	375 / 400	375 / 400
Barème	aucun	C	A au chrono	A au chrono	A au chrono	A au chrono
Combinaisons	1 x A-B	2 x A-B ou 1 x A-B 1 x A-B-C	1 x A-B 1 x A-B-C ou 3 x A-B	1 x A-B 1 x A-B-C	1 x A-B-C ou 1 x A-B	1 x A-B

La deuxième manche de l'épreuve finale se fait sur un nouveau parcours qui peut à nouveau être inspecté par les concurrents. En cas de barrage, celui-ci peut-être conçu avec des obstacles des première et deuxième manches ou seulement avec ceux de la deuxième. Ils doivent être notés comme tels sur le plan du parcours.

Ces directives (profil des exigences) doivent être respectées au mieux. Des dérogations en raison de mauvais temps, des conditions de terrain, de l'environnement, etc. doivent être discutées avec le chef sport et le chef de la discipline saut.

6 Classement final

Le classement final est obtenu par l'addition des pénalités et des temps des trois épreuves (deux épreuves de qualifications et épreuve finale).

7 Somme des prix

Les prix minimaux suivants devront être distribués:

7.1 Première et deuxième épreuve de qualification

Pour chaque épreuve, un classement est établi, 30% des partants doivent être classés. La somme minimale du prix du 1er rang de la première épreuve de qualification est de CHF 2'000.-, pour la deuxième épreuve de qualification CHF 2'500.-. L'échelonnement des rangs suivants s'effectue selon le pt 3.5 du RS 2007.

7.2 Epreuve finale

Après cette troisième épreuve, le classement du Championnat Suisse est établi. La somme minimale attribuée pour le premier rang du classement final est de Fr. 10'000.—. L'échelonnement pour les rangs suivants s'effectue selon le pt 3.5 du RS 2007. Tous les cavaliers et toutes les cavalières qui ont terminé la troisième épreuve seront classés.

8 Remarque finale

La participation au Championnat Suisse est obligatoire pour tous les membres des Cadres Elite qui se seront qualifiés.

Dans les cas pas clairs en rapport avec la participation/les engagements au Championnat Suisse, le chef sport sera contacté.

Les cas pas clairs, contestés ou toutes décisions particulières doivent être réglés sur place par concertation entre le directoire de la discipline saut et le président du jury. Le directoire de la discipline saut décide en dernier recours.

En cas de divergence dans l'interprétation des textes français et allemand, la version allemande fait foi.

Approuvé par le Directoire de la discipline Saut le 31.10.2011.